



**Le gouvernement promet de prendre toutes les mesures pour que l'ordre règne avant, pendant et après le scrutin du 7 octobre.**

« Le gouvernement fera son devoir, en exécution des hautes instructions du chef de l'Etat, de maintenir la paix et de créer un cadre sécurisé avant, pendant et après l'élection présidentielle », s'est engagé le ministre de l'Administration territoriale (Minat).

C'était à la fin de la conférence semestrielle des gouverneurs tenue du 9 au 11 septembre dernier. « Messieurs les gouverneurs de région, vous devez maintenir l'ordre public. Neutralisez les fauteurs de trouble », a martelé Paul Atanga Nji.

La bonne tenue de l'élection présidentielle, prévue le 7 octobre 2018, exige en effet des autorités du commandement territorial une rigueur absolue. « L'élection présidentielle se tiendra dans les 360 arrondissements du Cameroun » promet d'ailleurs Paul Atanga Nji qui annonce des mesures appropriées pour neutraliser les terroristes.

Les groupes armés sécessionnistes qui vont s'aviser de perturber le scrutin auront donc sur leur chemin, les Forces de Défense et de Sécurité. Concrètement, afin d'assurer la bonne tenue de la campagne électorale, « les programmes de campagne des différents candidats à l'élection présidentielle devront être soumis aux autorités administratives compétentes »,

prescrit le Minat.

Les autorités administratives (sous-préfets en l'occurrence) devraient être « systématiquement sollicitées conformément aux dispositions de la loi au fin de la délivrance des autorisations de manifestations et réunions publiques », instruit encore Paul Atanga Nji.

Par ailleurs, ajoute-t-il, afin de veiller à la sécurité des candidats ainsi qu'à celle des foules, « toutes les activités, toutes les manifestations devraient faire l'objet d'un encadrement optimal par la force publique ». En outre, l'administration territoriale va accompagner Elections Cameroon (Elecam) dans l'organisation matérielle de cette élection.

Les chefs de terre vont veiller au sein des bureaux de vote, « à la sécurité du matériel électoral et de l'ensemble des personnes appelées à conduire les opérations. Notamment, le personnel d'Elecam, le représentant de l'administration, les membres des commissions locales de vote ainsi que les observateurs ».

Le Minat a également interpellé les prétendants à la magistrature suprême. « Tous les candidats qui sont engagés dans le processus électoral ont des devoirs et des obligations. Nous attendons d'eux un comportement exemplaire, un langage mesuré et une attitude républicaine », souligne Paul AtangaNji, en sa qualité de tutelle des partis politiques, des associations, des chefferies traditionnelles, des ONG...

Il a par la suite mis en garde : « le Minat ne va pas hésiter à prendre des mesures appropriées pour contenir les débordements ou pour neutraliser les fauteurs de trouble. La loi c'est la loi. Personne n'est au-dessus d'elle ». À bon entendeur, salut !

---